

Demande de renseignements concernant le maintien des prestations

L'assuré-e **domicilié-e en Suisse** qui perd son emploi après 55 ans et reste assujetti-e à l'AVS peut maintenir son assurance auprès de la CPEG (cf. Section 2bis relative à l'assurance facultative, article 5A à 5D du Règlement général de la CPEG, www.cpeg.ch).

Il est possible de maintenir uniquement les prestations pour les risques d'invalidité et de décès ou pour les risques et la retraite. L'entier de la cotisation de maintien est à la charge de l'assuré-e. Elle s'élève à 3 % en cas de maintien des risques seuls et à 27 % pour les risques et la retraite.

Ce formulaire doit être signé **par l'employeur** qui certifie qu'il a mis fin aux rapports de service ou que ceux-ci ont pris fin d'un commun accord avec le collaborateur et **par l'assuré-e** qui confirme son intérêt concernant le maintien de ses prestations.

EMPLOYEUR

L'établissement employeur

certifie : avoir résilié les rapports de service de

ou que les rapports de service ont été résiliés d'un **commun accord*** avec

Mme M. né-e le

pour la date du *L'assuré-e doit avoir au moins 55 ans à cette date*

**La résiliation des rapports de service intervenue d'un commun accord doit avoir été initiée par l'employeur. En cas de doute, la Caisse peut demander à l'assuré d'en apporter la preuve.*

Date _____ Signature _____

ASSURÉ·E

Nom	Prénom
Date de naissance	État civil
Domicile/Rue	
Pays/N° postal	Localité
Tél. privé	Courriel

COUVERTURES D'ASSURANCE POSSIBLES

Risque-invalidité et décès uniquement dans les proportions suivantes :	100%	2/3	1/3
Risque invalidité et décès + Retraite dans la ou les proportions suivantes :	100%	2/3	1/3

DEMARCHES

A réception de ce formulaire, nous vous adresserons **une proposition chiffrée** mentionnant toutes les couvertures d'assurance possibles ainsi que les alternatives au maintien : versement de la prestation de sortie ou versement de la pension mensuelle de retraite (si vous avez atteint l'âge de 58 ans révolus).

Si, sur la base de cette proposition, vous décidez de maintenir vos prestations, **vous devez nous le confirmer par écrit avec la couverture choisie**. Une convention fixant les obligations de l'assuré-e et de la Caisse vous sera alors adressée pour signature.

J'ai pris bonne note que la demande ferme de maintien avec la couverture choisie devra être adressée à la CPEG avant la fin effective des rapports de service et m'engage à fournir une preuve de mon assujettissement à l'AVS dès le 1^{er} du mois qui suit cette date.

Le présent formulaire peut être adressé à la CPEG :

- Par poste : Case postale 1255, 1211 Genève 26
- Par courriel : assurance@cpeg.ch

Date _____ Signature _____